

SIEA des PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.3.	Recettes	21
3.	Indicateurs de performance	22
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	22
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	22
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	24
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	25
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
4.	Financement des investissements	28
4.1.	Montants financiers.....	28
4.2.	Etat de la dette du service	28
4.3.	Amortissements	28
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	30
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIEA des PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baurech, Cambes, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Latresne, Madirac, Saint-Caprais-de-Bordeaux
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 30/11/2017 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **12 471** habitants au 31/12/2017 (12 101 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 081** abonnés au 31/12/2017 (5 056 au 31/12/2016).

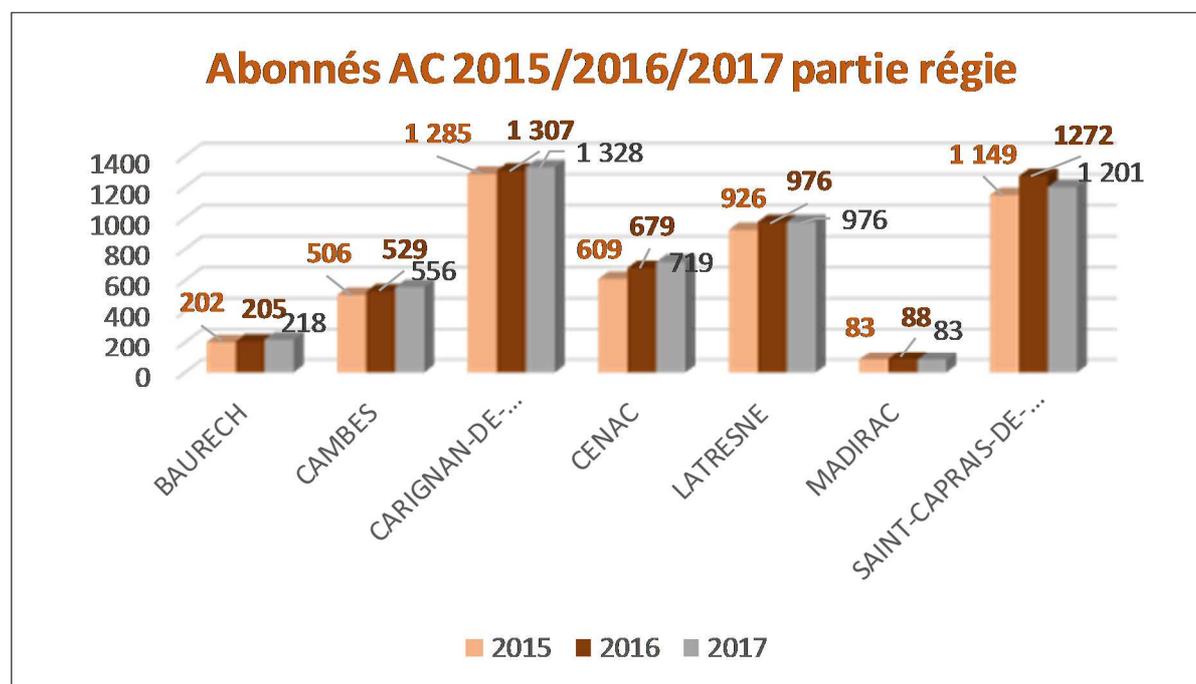
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Baurech	205	218	0	218	6,34%
Cambes	529	556	0	556	5,10%
Carignan-de-Bordeaux	1 307	1 328	0	1 328	1,60%
Cénac	679	719	0	719	5,89%
Latresne	976	976	0	976	0,00%
Madirac	88	83	0	83	-5,68%
Saint-Caprais-de-Bordeaux	1272	1 201	0	1 201	-5,58%
Total	5 056	5 081	0	5 081	0,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **non renseigné**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,73 abonnés/km) au 31/12/2017. (43,62 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,45 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,39 habitants/abonné au 31/12/2016).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	506 587	529 283	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	506 587	529 283	4,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 112,39 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 116,19 km (115,9 km au 31/12/2016).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Déversoir d'orage sur le poste de refoulement du Bousquet avec rejet dans l'Estey	Cambes
Déversoirs d'orage sur les postes de refoulement Jean Robert et Pardaillan avec rejet dans la Pimpine	Cénac
Déversoir d'orage sur le poste de refoulement de Maucoulet avec rejet dans la Pimpine	Latresne
Déversoir d'orage sur le poste de refoulement de la STEP avec rejet dans la Garonne	Cambes

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de BAURECH
Code Sandre de la station : 0533033V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1988			
Commune d'implantation	Baurech (33033)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	120			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/11/2017			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Garonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station																					
Date	Débit	Charge	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
06/09/2017	65	54,2	28,6	51	87,2	57,9	100	87,6	21,4	9	97,0	44,7	5,98	6,20	92,5		6,54		0,865	4	66,7
03/10/2016	70	58,3	32,9	39	91,3	77	72	93,2	33,6	9	98,0	70	6,09	16	80,8	6,09	17,2	79,4	0,651	7,70	13,7
19/10/2015	69	57,5	29,7	37	91,0	56,6	70	91,1	18,6	16	93,8	38,8	5,45	9,60	87,3	5,45	10,1	86,6	0,683	0,900	90,5
29/09/2014	75	62,5	20,3	24	91,1	39	59	88,6	18,8	7	97,2	39,1	4,50	15	74,9	4,50	15,7	73,7	0,608	4,80	40,4
21/11/2013	91,6	76,3	26,7	560	/	53,6	698	/	26,7	64	78,0	55,5	3,76	52,4	/	3,76	53,2	/	0,535	11,2	/
Moyenne	74,1	61,8	27,6	142,2	90,2	56,8	199,8	90,1	23,8	21,0	92,8	49,6	5,2	19,8	83,9	5,0	20,5	79,9	0,7	5,7	52,8
Normes					50		200	60		35	60										

STEU N°2 : Station d'épuration CAMBES 2

Code Sandre de la station : 0533084V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	18/07/2011			
Commune d'implantation	Cambes (33084)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	7000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1050			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 03/07/2013			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	GARONNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

Mois	Débit	Charge	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
Janvier	533	50,8	45,5	6,10	93,3	255	51	90,0	115	3	98,7	27,4										0
Février	648	61,7	44,0	2	97,9	288	29	95,3	121	3	98,8	28,9	49,3	1,70	98,4	49,3	24,6	76,6	4,83	7,14	30,6	67,6
Mars	850	81,0	145	2	98,5	438	24	94,1	235	2,70	98,8	56,1										69
Avril	536	51,1	55,6	2	98,4	286	28	95,7	132	1,30	99,6	31,4										19,8
Mai	634	60,3	128	5	98,0	458	28	96,8	166	2,10	99,3	39,6										80,4
Juin	641	61,0	48,7	2	97,9	275	30	94,4	96,3	2,10	98,9	22,9	48,3	1,85	98,0	48,6	30,7	67,7	4,29	7	16,6	1487
Juillet	523	49,8	104	5,10	97,2	289	28	94,3	133	2,70	98,8	31,7										14,2
Août	477	45,5	48,0	2,80	97,4	199	40	90,9	87,3	3	98,4	20,8	42,7	1,70	98,2	42,8	39,9	57,9	3,92	8,37	3,58	46,4
Septembre	561	53,4	46,1	3	96,8	222	28	93,8	106	2,30	98,9	25,4										69,2
Octobre	527	50,2	5,17	2,30	76,2	337	30	95,2	167	2,40	99,2	39,8										15,8
Novembre	563	53,6	193	17	95,8	438	37	96,0	176	6	98,4	41,8										53,1
Décembre	1040	99,0	116	9,98	81,5	372	39,6	77,1	151	9,03	87,1	35,9	72,8	4,29	87,3	75,2	12,5	64,3	5,79	1,16	56,8	121
Moyenne	628	59,8	79,0	4,71	95,3	318	32,5	93,0	137	3,21	97,9	32,7	52,3	2,28	95,1	52,9	27,7	66,8	4,63	6,13	27,4	6,12
Minimum	263	25,0	5,17	2	76,2	199	24	77,1	87,3	1,30	87,1	20,8	42,7	1,70	87,3	42,8	12,5	57,9	3,92	1,16	3,58	0
Maximum	3735	356	193	17	98,5	458	51	96,8	235	9,03	99,6	56,1	72,8	4,29	98,4	75,2	39,9	76,6	5,79	8,37	56,8	1406
<i>Norme</i>				35	90		90	75		25	70						15					

STEU N°3 : Station d'épuration LATRESNE
Code Sandre de la station : 0533234V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/2014			
Commune d'implantation	Latresne (33234)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	6000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	900			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 25/05/2011 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Garonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	94
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	84
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	94
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station																						
Mois	Débit	Charge	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
Janvier	500	55,6	56,2	4,90	92,0	220	39	83,8	88,9	3	96,9	24,7										0
Février	660	73,4	231	7,40	97,2	432	32	93,4	144	5	96,9	40,1	44,1	3,64	92,7	44,5	5,31	89,4	5,08	4,47	21,8	0
Mars	803	89,2	339	8,40	95,9	572	25	92,8	282	2,90	98,3	78,5										11,3
Avril	565	62,8	82,3	2	97,7	252	16	94,0	97,1	1,60	98,4	27,0										0
Mai	579	64,3	45,7	3	94,4	215	21	91,7	101	1,40	98,8	28,1										0
Juin	627	69,7	114	2	98,3	275	14	95,1	98,1	0,80	99,2	27,2	51,4	1,30	97,5	51,4	2,66	95,0	4,20	4,17	3,71	0
Juillet	460	51,1	37,8	2	95,4	160	16	91,4	66,9	1,10	98,6	18,6										0
Août	413	45,9	44,8	2	96,2	122	30	79,2	52,9	0,50	99,2	14,7	32,6	1,10	97,1	32,6	6,13	84,1	2,68	3,62	0	0,6
Septembre	515	57,2	198	4	98,3	416	19	96,2	140	2,40	98,6	38,9										0
Octobre	456	50,7	37,2	6,30	88,2	214	21	93,1	86,3	2	98,4	24,0										0
Novembre	507	56,3	60,8	8,10	89,3	222	27	90,2	81,9	2,80	97,3	22,7										0,2
Décembre	798	88,7	1001	12	97,5	1152	17	97,0	375	1,50	99,2	104	97,4	1,31	97,2	97,5	4,32	90,9	12,5	2,73	55,1	2
Moyenne	573	63,7	187	5,17	96,7	354	23,1	93,5	135	2,08	98,4	37,4	56,4	1,84	96,4	56,5	4,61	90,5	6,12	3,75	31,8	3,5
Minimum	209	23,2	37,2	2	88,2	122	14	79,2	52,9	0,50	96,9	14,7	32,6	1,10	92,7	32,6	2,66	84,1	2,68	2,73	3,71	0
Maximum	1912	212	1001	12	98,3	1152	39	97,0	375	5	99,2	104	97,4	3,64	97,5	97,5	6,13	95,0	12,5	4,47	55,1	11,3
<i>Norme</i>				35	94		125	84		25	94											

STEU N°4 : Station d'épuration STEP CARIGNAN

Code Sandre de la station : 0533099V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1993			
Commune d'implantation	Carignan-de-Bordeaux (33099)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	450			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/11/2017			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LES VERGNES ou PIAN		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	94
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	84
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station																						
Date	Débit	Charge	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
19/01	203	45,1	87,3	3,40	99,2	168	45	94,3	87,3	3	99,3	48,5										0
25/02	170	37,8	62,6	4,20	98,7	185	25	97,4	52,7	1,50	99,5	29,3	17,0	2,16	97,6	17,0	22,9	74,2	1,56	5,55	32,1	0
12/03	254	56,4	62,7	2,10	98,8	121	15	95,7	58,4	1,20	99,3	32,5										12
21/04	172	38,2	53,8	2	99,3	131	26	96,3	53,3	1,40	99,5	29,6										0
15/05	189	42	77,3	2,80	99,3	355	27	98,4	88,8	1,90	99,6	49,4										0
06/06	200	44,4	93,8	4,40	98,9	196	20	97,7	92	2,20	99,5	51,1	25,6	1,25	98,9	25,6	14,9	86,7	2,52	5,53	50,0	0
06/07	181	40,2	114	11	98,2	221	29	97,5	85,1	3,20	99,3	47,3										0
11/08	177	39,3	126	4,90	99,2	248	30	97,6	92,0	4	99,1	51,1	23,0	1,70	98,5	23,0	36,8	68,2	2,69	6,94	48,7	0
20/09	216	48	132	51	93,5	229	63	95,3	95,0	8	98,6	52,8										0
14/10	151	33,6	248	7	99,5	275	95	93,4	89,1	10	97,9	49,5										0
21/11	186	41,3	83,7	7,50	98,2	192	25	97,4	65,1	2,80	99,1	36,2										0.2
12/12	640	142	127	2	98,2	215	15	92,3	89,6	2,20	97,3	49,8	26,0	2,11	91,0	26,2	5,76	75,6	1,88	1,27	25,0	2
Moyenne	228	51	106	9	98	211	35	96	79	3	99	44	23	2	97	23	20	76	2	5	39	1
Mini	151	33,6	53,8	2	93,5	121	15	92,3	52,7	1,2	97,3	29,3	17	1,25	91	17	5,76	68,2	1,56	1,27	25	0
Max	640	142	248	51	99,5	355	95	98,4	95	10	99,6	52,8	26	2,16	98,9	26,2	36,8	86,7	2,69	6,94	50	12
Normes				35	85		125	84		25	94									2	90	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BAURECH (Code Sandre : 0533033V001)	4,42	6,99
Station d'épuration CAMBES 2 (Code Sandre : 0533084V002)	45,82	57,6
Station d'épuration LATRESNE (Code Sandre : 0533234V002)	53,82	42,7
Station d'épuration STEP CARIGNAN (Code Sandre : 0533099V003)	13,45	10,7
Total des boues produites	117,5	118

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BAURECH (Code Sandre : 0533033V001)	4,42	6,99
Station d'épuration CAMBES 2 (Code Sandre : 0533084V002)	45,82	57,6
Station d'épuration LATRESNE (Code Sandre : 0533234V002)	53,82	42,7
Station d'épuration STEP CARIGNAN (Code Sandre : 0533099V003)	13,45	10,7
Total des boues évacuées	117,5	118

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 500 (installations neuves) 1 000 (installations existantes)	2 500 (installations neuves) 1 000 (installations existantes)

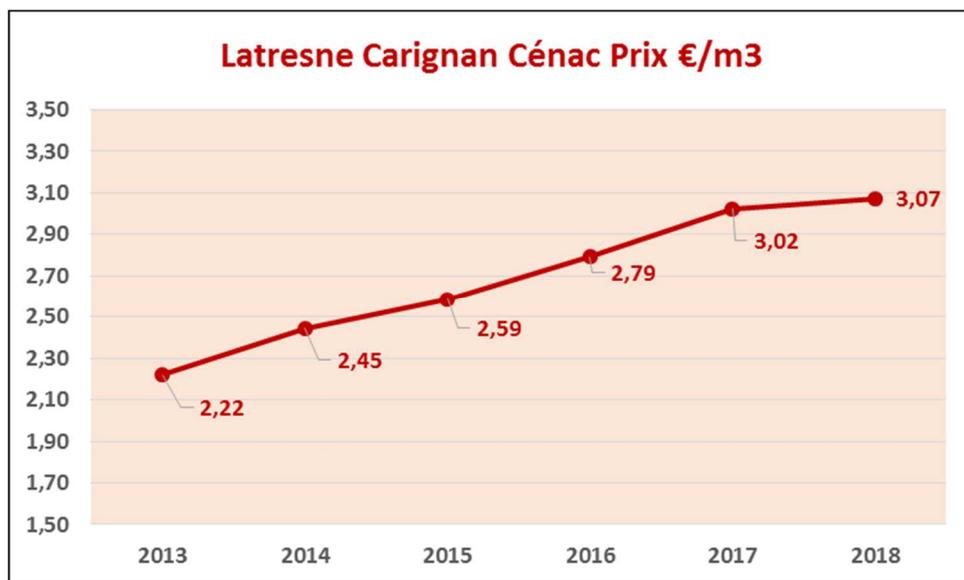
⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Pour le secteur de l'ancien syndicat de Carignan-Cénac-Latresne

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	70 €	74,88 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,92 €/m ³	1,92 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,25 €/m ³

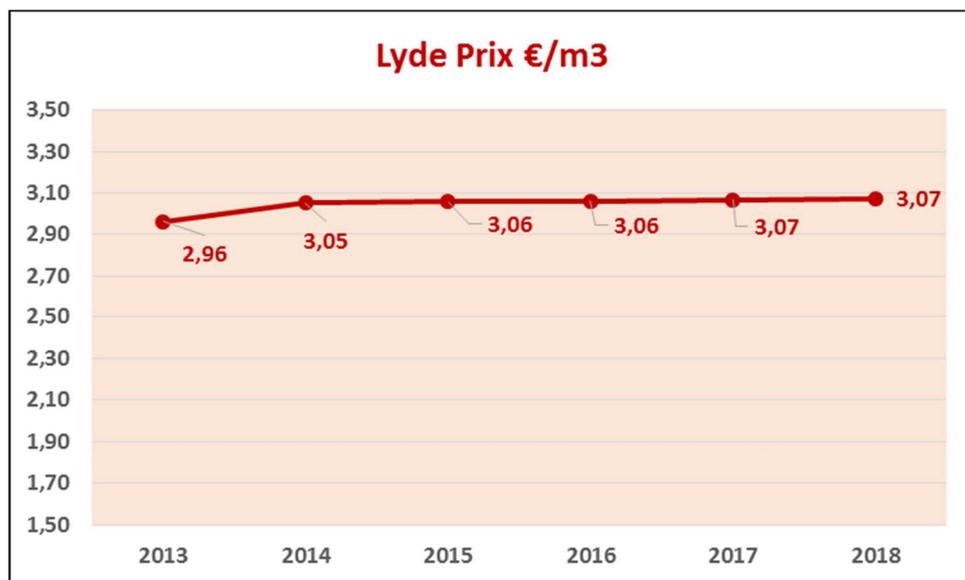
⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



Pour le secteur de l'ancien syndicat de LYDE

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	74,88 €	74,88 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,92 €/m ³	1,92 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,25 €/m ³



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



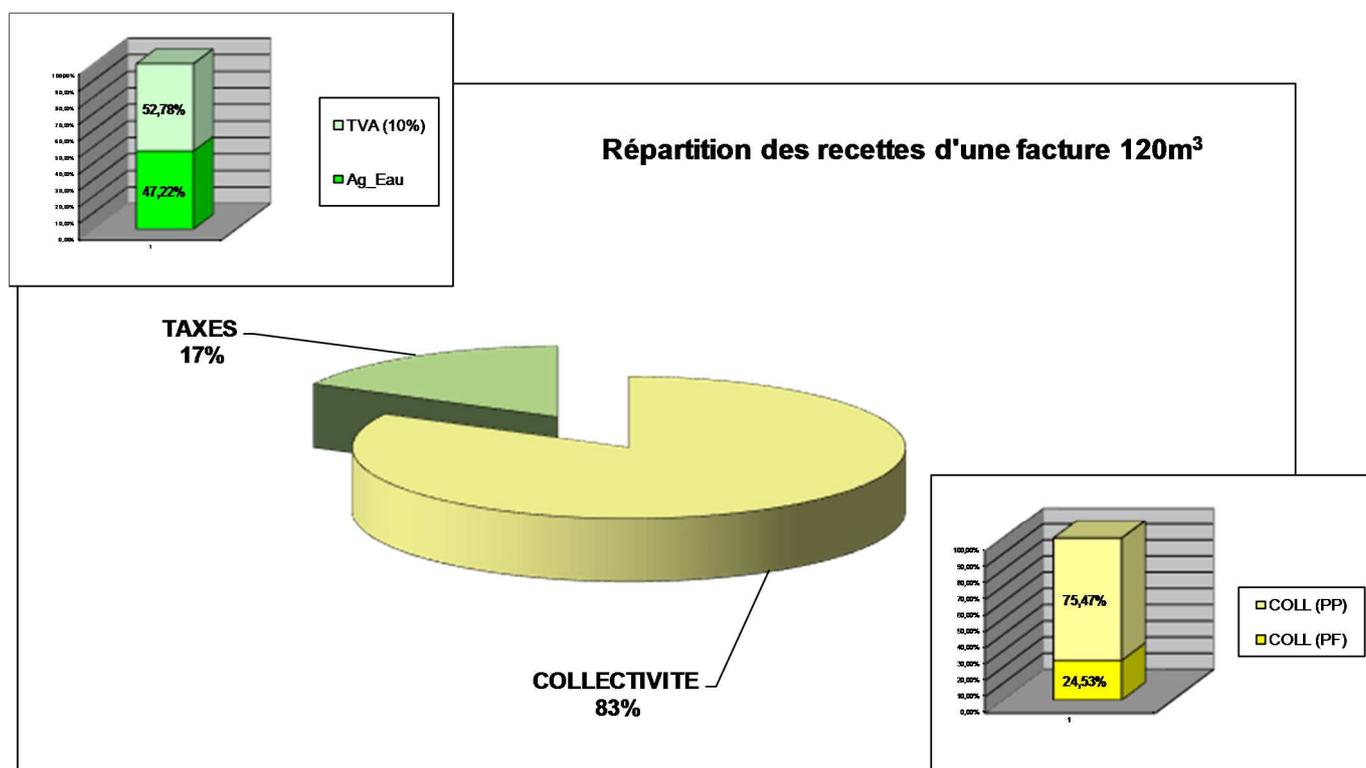
Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon INSEE (120 m³/an) sont :

Pour le secteur de l'ancien syndicat de Carignan-Cénac-Latresne

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	70,00	74,88	7%
Part proportionnelle	230,40	230,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	300,40	305,28	1,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	32,98	33,53	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,38	63,53	1,8%
Total	362,78	368,81	1,7%
Prix TTC au m³	3,02	3,07	1,7%

Pour le secteur de l'ancien syndicat de LYDE

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	74,88	74,88	0%
Part proportionnelle	230,40	230,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	305,28	305,28	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	33,47	33,53	0,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,87	63,53	1,1%
Total	368,15	368,81	0,2%
Prix TTC au m³	3,07	3,07	0%



La Part fixe de la collectivité représente 24,53 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m³. Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Baurech	3,07	3,07
Cambes	3,07	3,07
Carignan-de-Bordeaux	3,02	3,07
Cénac	3,02	3,07
Latresne	3,02	3,07
Madirac	3,07	3,07
Saint-Caprais-de-Bordeaux	3,07	3,07

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 269 354	1 378 739	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Redevance Modernisation des réseaux	120 105	127 919	
Total recettes de facturation	1 389 459	1 506 658	8,43%
Recettes de raccordement (PAC)	287 540	248 000	
Prime de l'Agence de l'Eau	42 326	18 851	
Factures départ	0	0	
Recettes liées aux travaux	31 600	87 487	
Autres prestations de service (Madirac)	23 670	20 116	
Produits financiers (parts sociales)	0	0	
Produits exceptionnels (trop perçu sur facture)	4	0	
Recouvrement, non valeurs	0	0	
Autres produits de gestion courante	326	3 963	
Total autres recettes	385 466	378 417	
Total des recettes	1 774 925	1 885 075	6,20%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 506 658 € (1 389 459 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est non renseigné.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	8%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 60 pour l'exercice 2017 (60 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAURECH	20,2	100	Non renseigné
Station d'épuration CAMBES 2	141	100	Non renseigné
Station d'épuration LATRESNE	135	100	Non renseigné
Station d'épuration STEP CARIGNAN	79	100	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est Non renseigné (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAURECH	20,2	100	Non renseigné
Station d'épuration CAMBES 2	141	100	Non renseigné
Station d'épuration LATRESNE	135	100	Non renseigné
Station d'épuration STEP CARIGNAN	79	100	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est Non renseigné (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de BAURECH	20,2	100	Non renseigné
Station d'épuration CAMES 2	141	100	Non renseigné
Station d'épuration LATRESNE	135	100	Non renseigné
Station d'épuration STEP CARRIGNAN	79	100	Non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est Non renseigné (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de BAURECH :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,99
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,99

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration CAMBES 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	57,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		57,6

Station d'épuration LATRESNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	42,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		42,7

Station d'épuration STEP CARIGNAN :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	668 595(*)	568 387 (**)
Montants prévisionnels des subventions en €	54 000	
Montants des contributions du budget général en €		

- * Réhabilitation PR Materre à Cénac : 38 595 € HT
- * Mise en place réseau d'assainissement route de Fargues à Carignan : 450 000 € HT
- * Réhabilitation du réseau d'assainissement route de Mercade à St Caprais : 180 000 € HT

- ** Renouvellement rue Augustinot à Latresne : 393 048 € HT
- ** Extension de réseau secteur Bastarade : 122 997 € HT
- ** Réhabilitation de réseau place de la mairie à Latresne : 45 542 € HT
- ** Réhabilitation du PR Bichon à St Caprais: 3 586 € HT
- ** Rejet STEP Latresne: 3 214 € HT

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2017] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû en €)	4 625 197,80	5 820 643,75
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	404 554,10
	en intérêts	114 666,69

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 466 072 € (466 020 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation PR Martet	50 000	35 000
Déplacement du PR de la Bohème à Carignan	170 000	130 000
Révision schéma directeur d'assainissement Latresne	7 000	5 000
Travaux de séparation réseau unitaire phase 1 à Carignan	550 000	
Suppression odeurs Bourg à Madirac	50 000	50 000
Réhabilitation PR La Grave à St Caprais	98 533	80 000
Réhabilitation réseau EU Av du Bois des Filles à Cénac	250 000	250 000
Réhabilitation PR Chaimbaud à Quinsac	95 000	45 000
Traitement du phosphore sur la station d'épuration de Quinsac	40 000	35 000
Déplacement du PR Tambourins à St Caprais de Bordeaux	100 000	
Réhabilitation réseau EU bourg de Quinsac	350 000	
Etudes diagnostiques des réseaux d'assainissement de Baurech et Carignan de Bordeaux	100 000	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif Carignan, 2ème tranche : 1 250 ml	2019	600 000
Chemisage rue Port de l'Homme (550 ml), Rue Salargue (320 ml), Av de la Libération (300 ml) et impasse du Côteau (100 ml) , Latresne	2019	500 000
Amélioration STEP Carignan	2019	300 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 23 demandes d'abandon de créance et en a accordé 23.

9 219,51 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0174 €/m³ pour l'année 2017 (0,0022 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 101	12 471
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	117,5	118
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,02	3,07
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné	Non renseigné
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	60	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0022	0,0174

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : BAURECH Code national : 0533033V001

Commune d'implantation : Baurech	Mise en service : janvier 1988
Capacité constructeur : 800 EH (48 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 120 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 23/11/2017
Maître d'ouvrage : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS	Exploitant : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Silo à boues
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Baurech	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 218 / 486 EH
Nom du milieu récepteur : Garonne	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

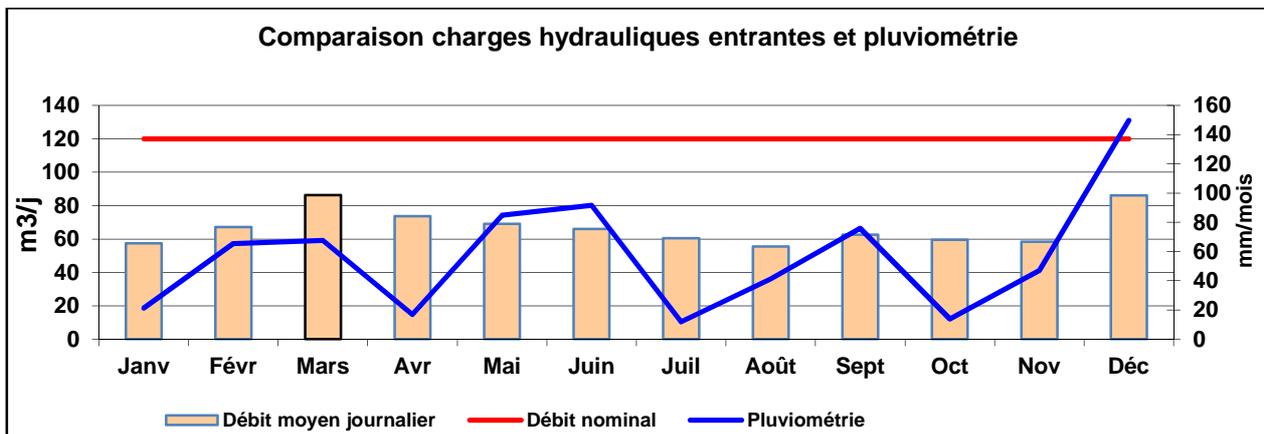
Date	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
06/09/2017	65	54,2	28,6	51	87,2	57,9	100	87,6	21,4	9	97,0	44,7	5,98	6,20	92,5		6,54		0,865	4	66,7
03/10/2016	70	58,3	32,9	39	91,3	77	72	93,2	33,6	9	98,0	70	6,09	16	80,8	6,09	17,2	79,4	0,651	7,70	13,7
19/10/2015	69	57,5	29,7	37	91,0	56,6	70	91,1	18,6	16	93,8	38,8	5,45	9,60	87,3	5,45	10,1	86,6	0,683	0,900	90,5
29/09/2014	75	62,5	20,3	24	91,1	39	59	88,6	18,8	7	97,2	39,1	4,50	15	74,9	4,50	15,7	73,7	0,608	4,80	40,4
21/11/2013	91,6	76,3	26,7	560	/	53,6	698	/	26,7	64	78,0	55,5	3,76	52,4	/	3,76	53,2	/	0,535	11,2	/
Moyenne	74,1	61,8	27,6	142,2	90,2	56,8	199,8	90,1	23,8	21,0	92,8	49,6	5,2	19,8	83,9	5,0	20,5	79,9	0,7	5,7	52,8
Normes					50		200	60		35	60										

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
22/11	21	50	5	4,30	5,06	5,60

Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	33434	25407	2 550
2014	27375	N.C	2 638
2015	25185	19 226	5 019
2016	26022	22 019	4 420
2017	24420	24 795	6 990



Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 visite avec analyses + 1 visite d'autosurveillance réglementaire.

Système de collecte :

- Le réseau de collecte de la commune de Baurech est de type séparatif avec une portion en unitaire. Il comporte 8 postes de relevage.
- Le poste de refoulement principal situé juste à l'amont est équipé de deux pompes de relevage. Leur débit de fonctionnement est modifiable (20, 30 ou 40 m³/h), afin de pouvoir lisser le débit journalier et de ne pas dépasser le débit de pointe de la station.
- Deux postes sont équipés de traitement de l'H₂S (1 poste au chlorure ferrique et 1 par injection d'air). L'entretien des postes est régulier. Une révision annuelle de toutes les pompes est réalisée.
- La population raccordée s'élève à 486 Equivalents Habitants pour 218 branchements raccordables soit 61 % de la capacité nominale de la STEP.
- La station d'épuration étant équipée de débitmètre électromagnétique en entrée et en sortie, les volumes journaliers sont transmis, ce qui permet d'avoir un suivi hydraulique.
- Le volume journalier moyen est de 67 m³/J, soit 55.8 % de la charge nominale de la station.
- La sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires météoriques est plus importante depuis quelques années.
- Le volume maximum comptabilisé est de 234 m³/J (le 10 décembre), soit 195 % de la capacité hydraulique de la station d'épuration.
- Une étude diagnostique doit être lancée avant le 31 décembre 2018, cette étude doit permettre de connaître l'état du réseau et de localiser les avaloirs et autres anomalies. Les travaux devront être réalisés avant de supprimer la station d'épuration de Baurech, afin d'éviter d'envoyer des eaux parasites météoriques en refoulement vers la station d'épuration de Cambes.

Station d'épuration :

Aspect général :

- La station est vieillissante.
- Il est prévu d'abandonner la station de Baurech et d'envoyer les eaux brutes par refoulement sur la station d'épuration de Cambes.
- L'accès à la station s'est amélioré mais reste toujours compliqué par temps pluvieux.

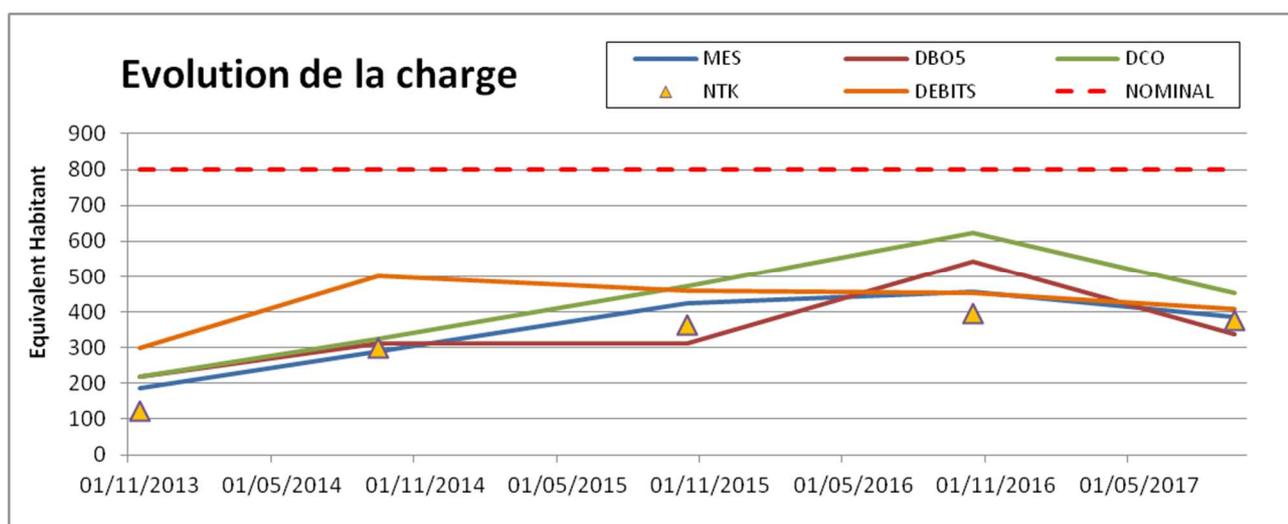
Prétraitements :

- Dégrilleur : peu efficace, l'espace entre les barreaux est trop important.

- 400 Kg de refus de dégrillage ont été évacués.
- Dégraisseur/dessableur : l'ouvrage est vétuste et peu efficace.
- 80 m³ de sables ont été évacués, en revanche aucune graisse n'a été évacuée.

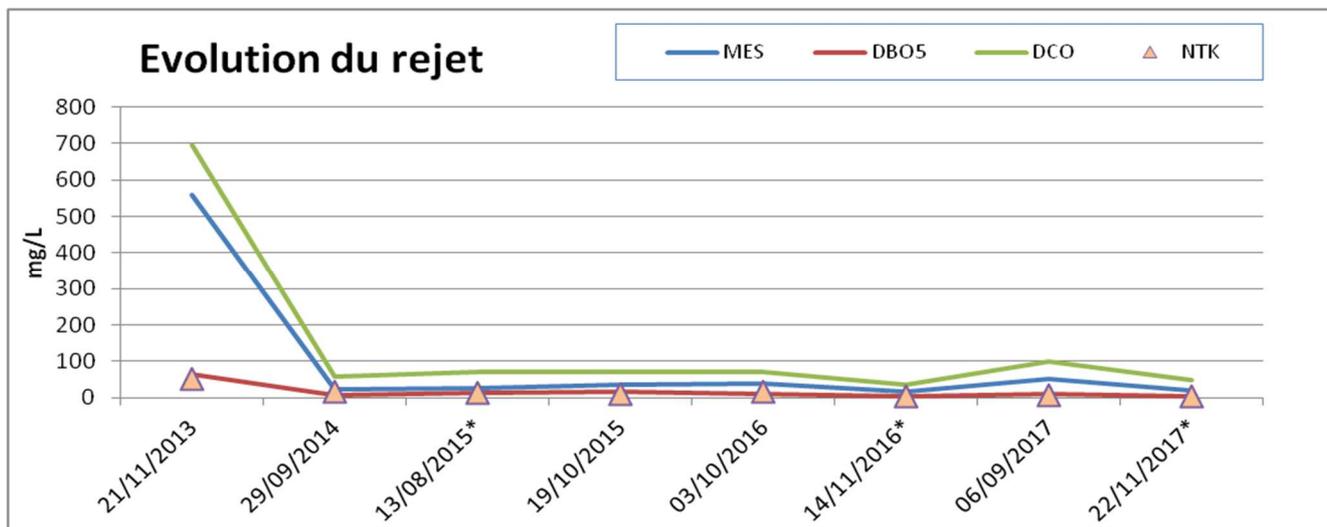
Traitement de type boues activées :

- La concentration en boues est élevée dans le bassin d'aération. Les extractions sont irrégulières et insuffisantes.
- L'accès à la station ne permet pas de réaliser des extractions régulières toute l'année.
- La hauteur du voile de boues dans le clarificateur varie en fonction des extractions. Avant l'extraction, le voile de boues est haut et peut entraîner des départs de boues lors des à-coups hydrauliques.
- Des départs de boues sont constatés par temps de pluie.
- La charge organique entrante lors de ce bilan est 20 kg/J de DBO5, soit 41 % du nominal.
- La charge organique moyenne des 3 dernières années est de 24 kg/J de DBO5, soit 50 % du nominal.



Qualité rejet :

- La qualité des eaux traitées sur le bilan d'autosurveillance réalisé en 2017 est satisfaisante.
- L'eau traitée est trouble, quelques flocons sont également présents
- La qualité du rejet varie en fonction de la concentration en boues dans le bassin d'aération et de la pluviométrie.



* Visite avec analyses

Autosurveillance :

- La station est équipée de débitmètres en entrée et en sortie. Les volumes journaliers ont été transmis pour la première fois cette année.
- Les équipements d'autosurveillance présents sur la station d'épuration permettent de réaliser des bilans d'autosurveillance représentatifs.
- Les données SANDRE sont transmises régulièrement.

Travaux d'amélioration :

- Aucuns travaux d'amélioration n'est prévu sur la station d'épuration.
- Une étude diagnostique du réseau de collecte est prévue. Des travaux devront être faits sur le réseau afin de limiter les intrusions d'eaux claires météoriques.

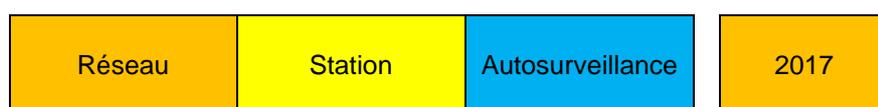
Filière boues :

- Production de boues théorique est de 5.3 T de MS.
- Production de boues déclarée est de 6.99 T de MS.
- Taux de production : 1.33
- Le chemin d'accès à la station s'est amélioré ce qui a permis d'avoir des extractions plus régulières.
- Lors des extractions, le volume de boues extrait est important ce qui perturbe le fonctionnement de la station.
- Des départs de boues sont constatés lorsque le taux de boues est élevé.

2017

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
T de MS	0	1.39	0	1.39	2.22	0	0	0.99	0	0	0.99	0	6.99

Fonctionnement :



Légende :



RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : CAMES Code national : 0533084V002

Commune d'implantation : Cames	Mise en service : septembre 2011
Capacité constructeur : 7000 EH (420 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 1050 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 01/07/2013
Maître d'ouvrage : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS	Exploitant : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS
Filières eau :	Filières boues : Déshydratation mécanique
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Cames, Saint Caprais de Bordeaux, Madirac	Cames : 549 / 1 318 EH St Caprais : 1184 / 3 007 EH
Nom du milieu récepteur : Garonne	Pop. estimée raccordée : Madirac : 75 / 182 EH Total : 1 808 / 4 507 EH
	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
Janvier	500	50,8	45,5	6,10	93,3	255	51	90,0	115	3	98,7	27,4											0
Février	506	61,7	44,0	2	97,9	288	29	95,3	121	3	98,8	28,9	49,3	1,70	98,4	49,3	24,6	76,6	4,83	7,14	30,6	67,6	
Mars	1121	81,0	145	2	98,5	438	24	94,1	235	2,70	98,8	56,1											69
Avril	488	51,1	55,6	2	98,4	286	28	95,7	132	1,30	99,6	31,4											19,8
Mai	536	60,3	128	5	98,0	458	28	96,8	166	2,10	99,3	39,6											80,4
Juin	515	61,0	49,4	2	97,9	280	30	94,5	97,9	2,10	98,9	23,3	49,0	1,85	98,1	49,4	30,7	67,9	4,36	7	17,2	/	
Juillet	544	49,8	104	5,10	97,2	289	28	94,3	133	2,70	98,8	31,7											14,2
Août	485	45,5	48,0	2,80	97,4	199	40	90,9	87,3	3	98,4	20,8	42,7	1,70	98,2	42,8	39,9	57,9	3,92	8,37	3,58	46,4	
Septembre	507	53,4	46,1	3	96,8	222	28	93,8	106	2,30	98,9	25,4											69,2
Octobre	539	50,2	5,17	2,30	76,2	337	30	95,2	167	2,40	99,2	39,8											15,8
Novembre	488	53,6	193	17	95,8	438	37	96,0	176	6	98,4	41,8											53,1
Décembre	1916	99,0	116	9,98	81,5	372	39,6	77,1	151	9,03	87,1	35,9	72,8	4,29	87,3	75,2	12,5	64,3	5,79	1,16	56,8	121	
Moyenne	679	59,8	81,6	4,94	95,2	322	32,7	92,9	141	3,30	97,9	33,5	53,4	2,39	94,5	54,2	26,9	66,6	4,73	5,92	29,9	6,12	
Minimum	485	25,0	5,17	2	76,2	199	24	77,1	87,3	1,30	87,1	20,8	42,7	1,70	87,3	42,8	12,5	57,9	3,92	1,16	3,58	0	
Maximum	1916	356	193	17	98,5	458	51	96,8	235	9,03	99,6	56,1	72,8	4,29	98,4	75,2	39,9	76,6	5,79	8,37	56,8	121	
Norme					35	90		90	75		25	70											

Paramètres de fonctionnement :

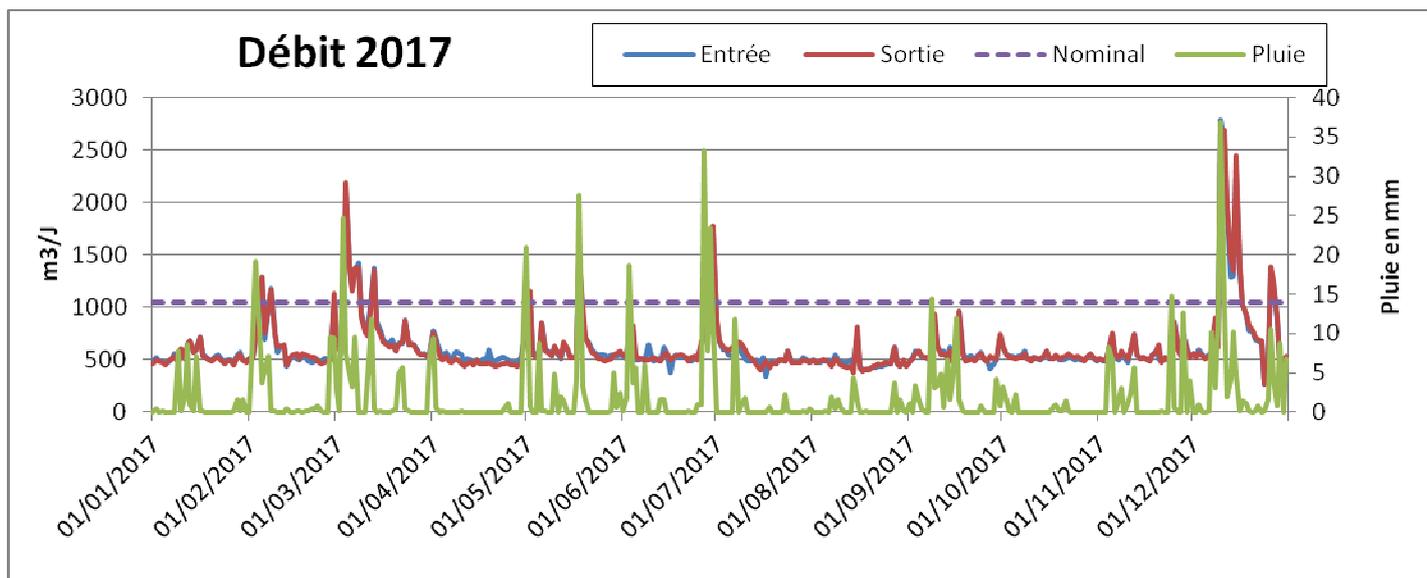
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge moyenne (Kg de DBO ₅)	Boues produites kg.MS/an
2013	242 896	256 752	112	50 192
2014	242 294	262 360	133,4	48 728
2015	215 061	344 009	158	53 376
2016	264 913	336 386	135	45 819
2017	227 047	367 210	141	35 467

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 contrôle annuel de l'autosurveillance

Systeme de collecte :

- Le réseau collecte les eaux usées domestiques des communes de Cambes, Saint Caprais de Bordeaux et Madirac.
- Le réseau de collecte comprend 549 abonnés pour la commune de Cambes, 1 184 abonnés pour la commune de St Caprais de Bordeaux et 75 abonnés pour la commune de Madirac. Le réseau de collecte représente 4 507 Equivalents Habitants.
- Le réseau est équipé de 29 postes de relèvement.
- Un contrat de maintenance a été signé entre le syndicat et la société XYLEM pour l'entretien de toutes les pompes de relevage.
- Le volume maximum enregistré en 2017 est de 2 789 m³/j, le 10 décembre, soit 265 % du volume nominal.
- Le volume journalier moyen est de 622 m³/j soit 59 % du volume nominal.
- Le volume journalier a été dépassé 23 fois au cours de l'année 2017.
- Il y a eu 4 déversements par le by pass en tête de station, soit 2 209 m³ ont été by passés. La pluviométrie a été particulièrement importante au mois de décembre.
- Le réseau est très sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques, la pluviométrie en 2017 a été faible ce qui explique la diminution du volume by passé.



Station d'épuration :

Aspect général : l'état général de la station est très satisfaisant.

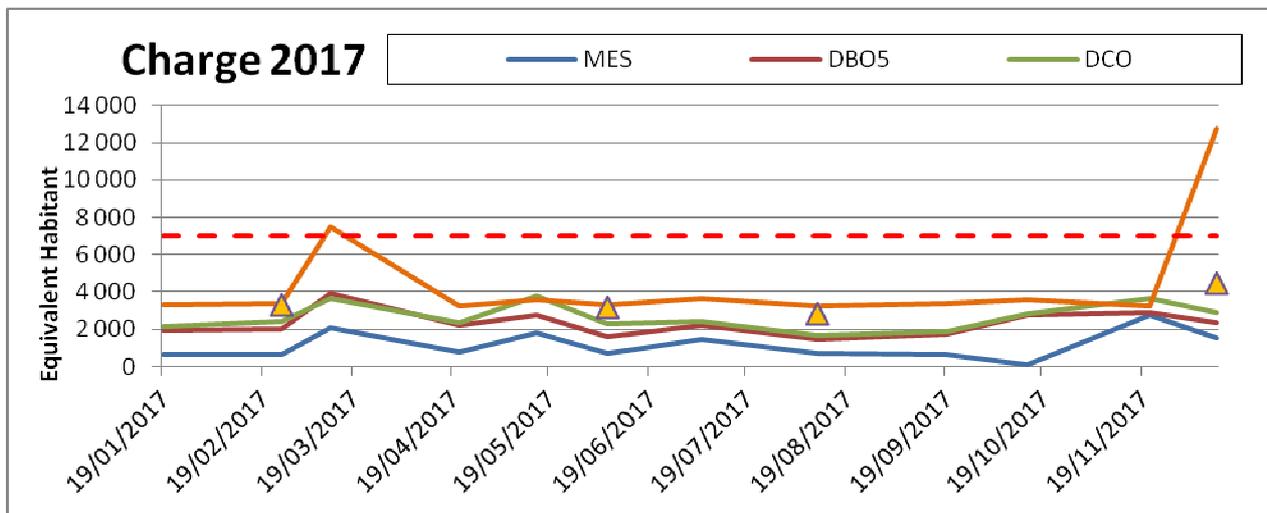
Prétraitements :

- Le dégrilleur fonctionne correctement.
- Le dessableur/dégriaisseur fonctionne correctement.
- 1 950 kg de refus de dégrillage ont été évacués vers les ordures ménagères.
- 6 400 kg de sables ont été évacués.

- La quantité des sous produits évacués est identique à l'année dernière.
- Le volume de graisses extrait n'a pas été communiqué.

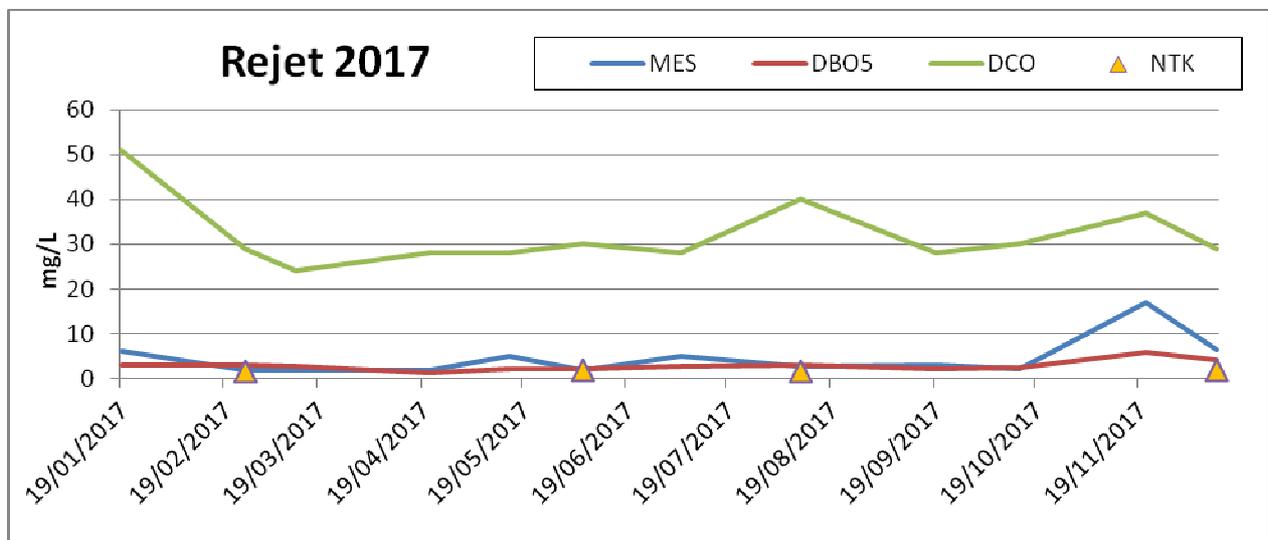
Traitement de type boues activées :

- La concentration en boues dans le bassin d'aération est satisfaisante.
- La qualité des boues est correcte, la faune épuratrice assure un bon traitement des eaux usées.
- Malgré la présence de la sonde redox, l'abattement de l'azote n'est pas satisfaisant. L'aération est excessive. La sonde redox doit être étalonnée et/ou changée.
- Les raquettes d'aération sont endommagées, entraînant un défaut dans la diffusion de l'aération. Les rampes vont être changées.
- La charge organique moyenne reçue en 2017 est de 141 kg de DBO5 ; soit 33 % de la charge organique nominale.



Qualité rejet :

- Les concentrations et les rendements sont satisfaisants pour les paramètres MES, DBO5 et DCO.
- Les concentrations en NGL sont élevées à cause des concentrations importantes en nitrates. La concentration moyenne annuelle en nitrate est de 22,4 mg(N)/L.



Autosurveillance :

- Les équipements d'autosurveillance fonctionnent correctement.
- Les données d'autosurveillance sont transmises tous les mois.
- L'afficheur du débitmètre de sortie doit être changé, les valeurs sont difficilement visibles.
- Les volumes journaliers lors des bilans ne correspondent pas aux volumes des 24h du bilan, ce qui entraîne des charges entrantes fausses.

Filière boues :

- La production de boues théorique est de 35.3 T de MS, calculée à partir de la charge moyenne DBO5 entrante en 2017.
- La production de boues déclarée est de 57,6 T de MS.
- Taux de production : 1,63
- La production de boue est excessive.
- La déshydratation s'effectue à l'aide d'une centrifugeuse. Les boues déshydratées sont envoyées vers le centre de traitement SEDE Environnement à Cestas.

Fonctionnement :

Réseau	Station	Autosurveillance	2017
--------	---------	------------------	------

Légende :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : LATRESNE 2 Code national : 0533234V002

Commune d'implantation : Latresne	Mise en service : décembre 2013
Capacité constructeur : 6000 EH (360 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 900 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 25/05/2011
Maître d'ouvrage : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS	Exploitant : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Déshydratation mécanique
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Latresne, Cénac, Carignan de Bordeaux	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 1 768 / 4 221 EH
Nom du milieu récepteur : fleuve la garonne	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
Janvier	500	55,6	56,2	4,90	92,0	220	39	83,8	88,9	3	96,9	24,7											0
Février	660	73,4	231	7,40	97,2	432	32	93,4	144	5	96,9	40,1	44,1	3,64	92,7	44,5	5,31	89,4	5,08	4,47	21,8	0	
Mars	803	89,2	339	8,40	95,9	572	25	92,8	282	2,90	98,3	78,5											11,3
Avril	565	62,8	82,3	2	97,7	252	16	94,0	97,1	1,60	98,4	27,0											0
Mai	579	64,3	45,7	3	94,4	215	21	91,7	101	1,40	98,8	28,1											0
Juin	627	69,7	114	2	98,3	275	14	95,1	98,1	0,80	99,2	27,2	51,4	1,30	97,5	51,4	2,66	95,0	4,20	4,17	3,71	0	
Juillet	460	51,1	37,8	2	95,4	160	16	91,4	66,9	1,10	98,6	18,6											0
Août	413	45,9	44,8	2	96,2	122	30	79,2	52,9	0,50	99,2	14,7	32,6	1,10	97,1	32,6	6,13	84,1	2,68	3,62	0	0,6	
Septembre	515	57,2	198	4	98,3	416	19	96,2	140	2,40	98,6	38,9											0
Octobre	456	50,7	37,2	6,30	88,2	214	21	93,1	86,3	2	98,4	24,0											0
Novembre	507	56,3	60,8	8,10	89,3	222	27	90,2	81,9	2,80	97,3	22,7											0,2
Décembre	798	88,7	1001	12	97,5	1152	17	97,0	375	1,50	99,2	104	97,4	1,31	97,2	97,5	4,32	90,9	12,5	2,73	55,1	2	
Moyenne	573	63,7	187	5,17	96,7	354	23,1	93,5	135	2,08	98,4	37,4	56,4	1,84	96,4	56,5	4,61	90,5	6,12	3,75	31,8	3,5	
Minimum	209	23,2	37,2	2	88,2	122	14	79,2	52,9	0,50	96,9	14,7	32,6	1,10	92,7	32,6	2,66	84,1	2,68	2,73	3,71	0	
Maximum	1912	212	1001	12	98,3	1152	39	97,0	375	5	99,2	104	97,4	3,64	97,5	97,5	6,13	95,0	12,5	4,47	55,1	11,3	
Norme				35	94		125	84		25	94												

Paramètres de fonctionnement :

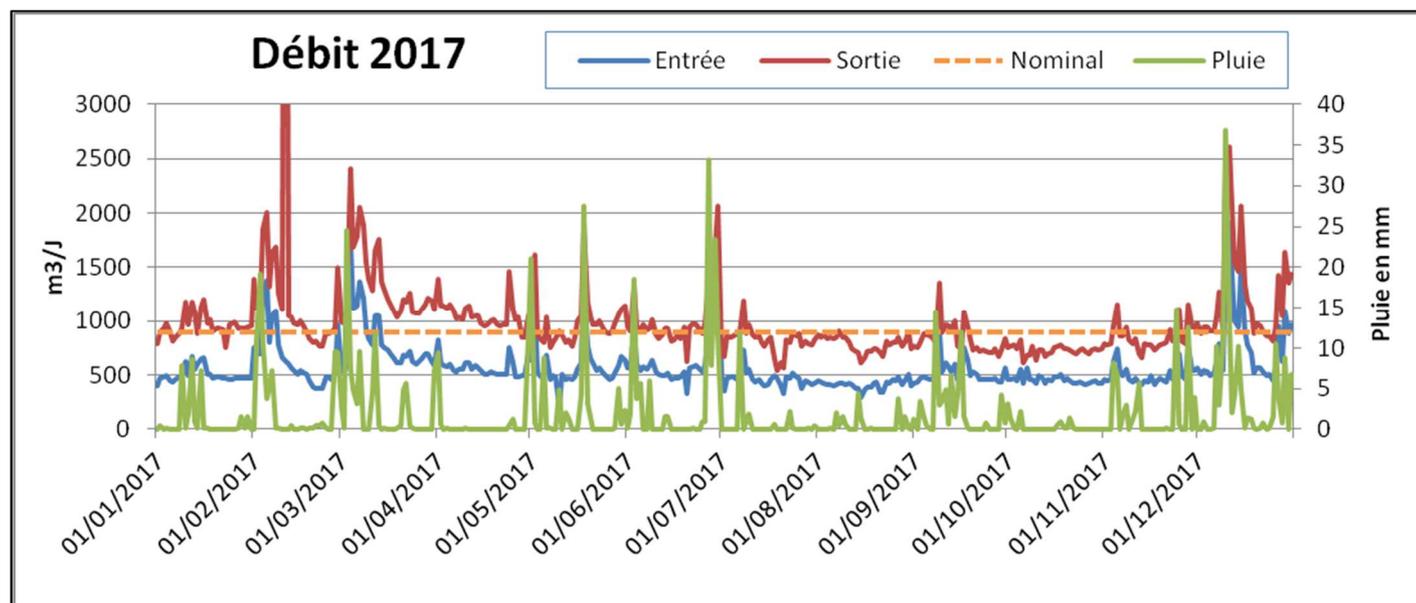
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge moyenne (Kg de DBO ₅)	Boues produites kg.MS/an
2014	219 983	284 903	170,3	21 050
2015	171 172	329 513	100,8	43 464
2016	225 607	316 308	111,5	53 822
2017				

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 contrôle annuel de l'autosurveillance

Systeme de collecte :

- Le réseau collecte les eaux usées domestiques des communes de Cénac, Latresne et d'une partie de Carignan de Bordeaux. Il collecte les eaux usées de 969 abonnés pour la commune de Latresne, 709 abonnés pour la commune de Cénac et 90 abonnés pour la commune de Carignan de Bordeaux. Le réseau représente 4 221 Equivalents Habitants.
- Le réseau de collecte est composé de 13 postes de relevage, 7 postes sont sur la commune de Cénac et 6 postes sont sur la commune de Latresne. 4 postes sont équipés d'un déversoir d'orage ou d'un trop-plein. Plusieurs postes sont pourvus de traitements anti H₂S (sulfure d'hydrogène) : injection de chlorure ferrique. Au vu de la couleur de l'eau brute en entrée de station, le chlorure ferrique est injecté en excès. A surveiller.
- Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites. L'étude diagnostique réalisée en 2006 a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements. La nature principalement météorique de ces eaux parasites nécessite d'entreprendre rapidement les opérations de déconnexion des branchements non conformes.
- Le volume journalier moyen est de 573 m³/j soit 64 % du volume nominal.
- Le volume maximum enregistré en 2017 est de 1 912 m³/j, le 11 décembre, soit 212 % du volume nominal.
- Le volume journalier a été dépassé 30 fois au cours de l'année 2017.
- Il y a un écart important entre le volume d'entrée et de sortie.



Station d'épuration :

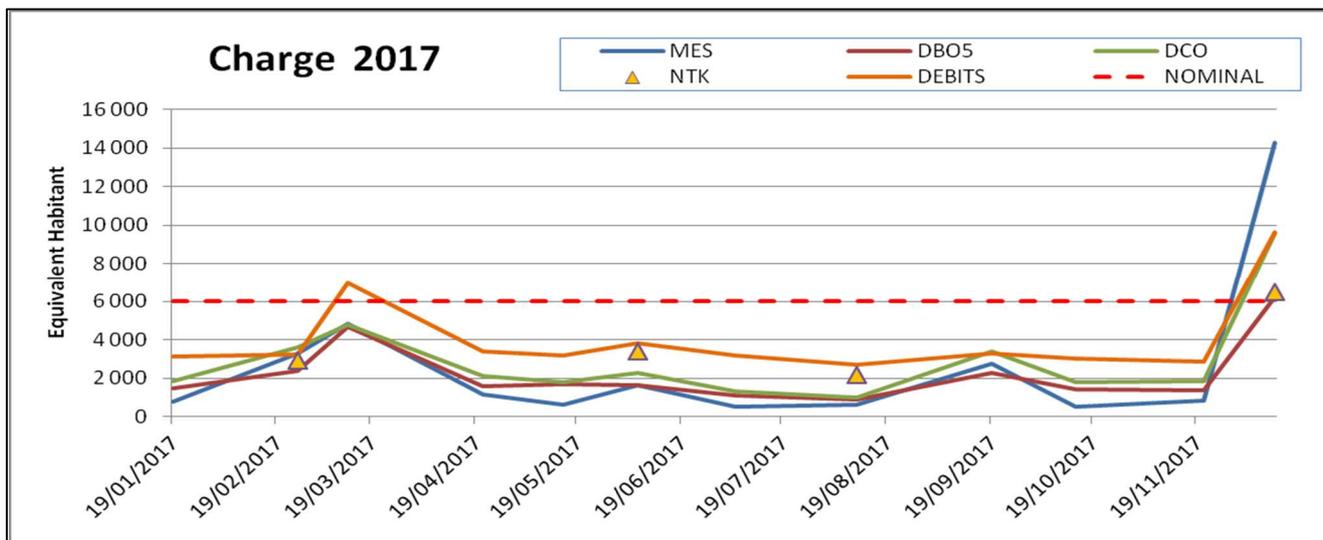
Aspect général : La station est récente et bien entretenue.

Prétraitements :

- Le dégrilleur fonctionne correctement.
- 1 950 kg de refus de dégrillage ont été évacués.
- Le dégraisseur/dessableur fonctionne correctement. 20 400 kg de sables et 49 m³ de graisses ont été envoyés vers un centre de traitement.

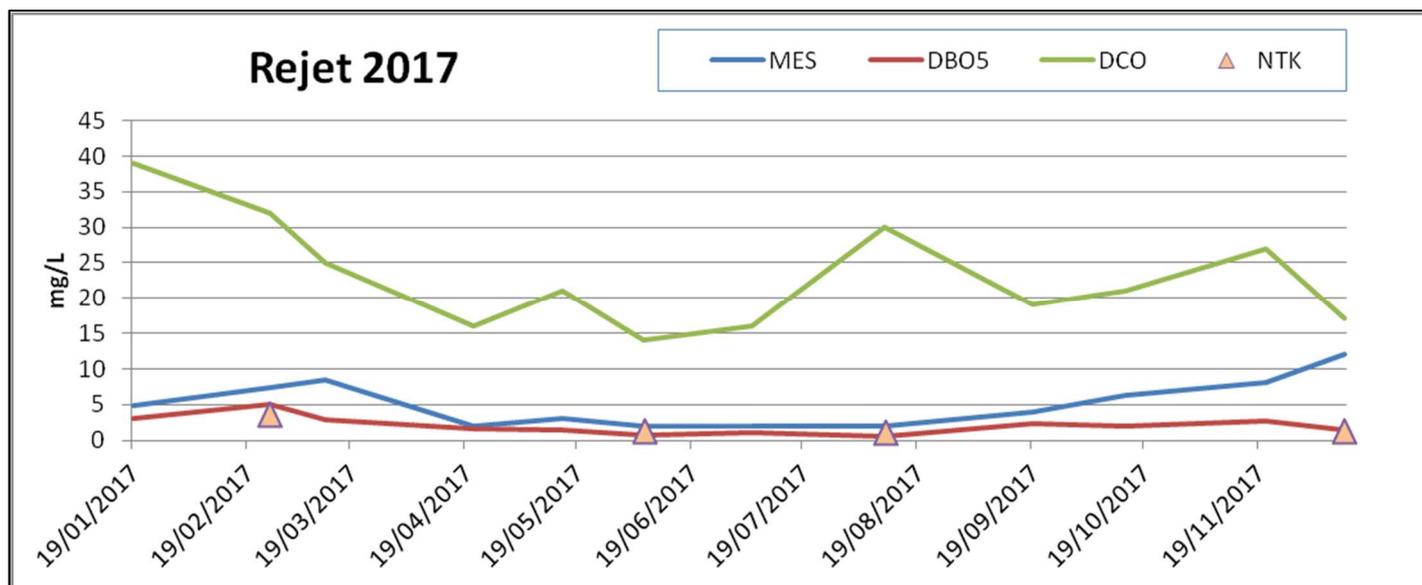
Traitement de type boues activées :

- Suite à un problème, au niveau de l'injection des polymères, la déshydratation des boues a été perturbée et les boues ont dû être stockées dans le bassin d'aération. Aucun départ de boues n'a été constaté.
- Le positionnement de la sonde redox et oxygène n'est pas optimal, il faudrait les déplacer afin d'avoir des mesures plus fiables.
- Le dégazeur est raclé, très peu de mousses sont présentes en surface. Le temps de fonctionnement du racleur peut être diminué.
- La charge organique moyenne des 12 bilans est de 135 kg de DBO5 par jour, soit 37 % de la charge nominale.



Qualité du rejet :

- La qualité du rejet est satisfaisante sur tous les paramètres.
- Les rendements sont plus faibles que l'année dernière mais les concentrations sont correctes.



Autosurveillance :

- Le volume de sortie est supérieur au volume entrant. La station est récente, elle n'est pas en surcharge hydraulique, ni organique. Le volume d'entrée est le volume le plus cohérent.
- Les volumes transmis le jour des bilans ne correspondent pas au volume des 24h des bilans, ce qui entraîne des charges entrantes fausses. Des fiches de suivi de bilan doivent être mises en place.

- Il existe un écart entre le volume journalier relevé sur la télésurveillance et sur le débitmètre in situ en entrée et en sortie de station. L'envoi de l'information en 4-20 mA doit être vérifié.
- Les hauteurs lues par la sonde ultrason sont correctes, par contre la courbe hauteur/débit surestime les débits, ce qui peut expliquer en partie la surestimation du débit de sortie. Une intervention est prévue début 2018 pour corriger le problème.
- Les préleveurs fonctionnent correctement.
- La transmission des données SANDRE est satisfaisante.

Filière boues :

- La production de boues théorique est de 34.2 T de MS (calculée à partir de la charge DBO5 entrante).
- La production de boues réelle déclarée par l'exploitant 42.7 T de MS.
- Taux de production : 1.39
- La production de boues réelle est surestimée, le point de prélèvement ne doit pas être représentatif.
- 42.7 T de MS ont été évacuées vers le centre de traitement de TERRALYS.
- La station reçoit les boues liquides de Carignan de Bordeaux pour y être déshydratées, les boues déshydratées sont envoyées dans des bennes distinctes.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2017
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : CARIGNAN DE BORDEAUX Code national : 0533099V003

Commune d'implantation : Carignan-de-Bordeaux	Mise en service : mars 1994
Capacité constructeur : 3000 EH (180 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 450 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 23/11/2017
Maître d'ouvrage : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS	Exploitant : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Epaissement
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Une partie de Carignan de Bordeaux	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 940 / 2 463EH
Nom du milieu récepteur : Vergnes	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
19/01	203	45,1	87,3	3,40	99,2	168	45	94,3	87,3	3	99,3	48,5											0
25/02	170	37,8	62,6	4,20	98,7	185	25	97,4	52,7	1,50	99,5	29,3	17,0	2,16	97,6	17,0	22,9	74,2	1,56	5,55	32,1	0	
12/03	254	56,4	62,7	2,10	98,8	121	15	95,7	58,4	1,20	99,3	32,5											12
21/04	172	38,2	53,8	2	99,3	131	26	96,3	53,3	1,40	99,5	29,6											0
15/05	189	42	77,3	2,80	99,3	355	27	98,4	88,8	1,90	99,6	49,4											0
06/06	200	44,4	93,8	4,40	98,9	196	20	97,7	92	2,20	99,5	51,1	25,6	1,25	98,9	25,6	14,9	86,7	2,52	5,53	50,0	0	
06/07	181	40,2	114	11	98,2	221	29	97,5	85,1	3,20	99,3	47,3											0
11/08	177	39,3	126	4,90	99,2	248	30	97,6	92,0	4	99,1	51,1	23,0	1,70	98,5	23,0	36,8	68,2	2,69	6,94	48,7	0	
20/09	216	48	132	51	93,5	229	63	95,3	95,0	8	98,6	52,8											0
14/10	151	33,6	248	7	99,5	275	95	93,4	89,1	10	97,9	49,5											0
21/11	186	41,3	83,7	7,50	98,2	192	25	97,4	65,1	2,80	99,1	36,2											0.2
12/12	640	142	127	2	98,2	215	15	92,3	89,6	2,20	97,3	49,8	26,0	2,11	91,0	26,2	5,76	75,6	1,88	1,27	25,0	2	
Moyenne	228	51	106	9	98	211	35	96	79	3	99	44	23	2	97	23	20	76	2	5	39	1	
Mini	151	33,6	53,8	2	93,5	121	15	92,3	52,7	1,2	97,3	29,3	17	1,25	91	17	5,76	68,2	1,56	1,27	25	0	
Max	640	142	248	51	99,5	355	95	98,4	95	10	99,6	52,8	26	2,16	98,9	26,2	36,8	86,7	2,69	6,94	50	12	
Normes				35	85		125	84		25	94									2	90		

Paramètres de fonctionnement :

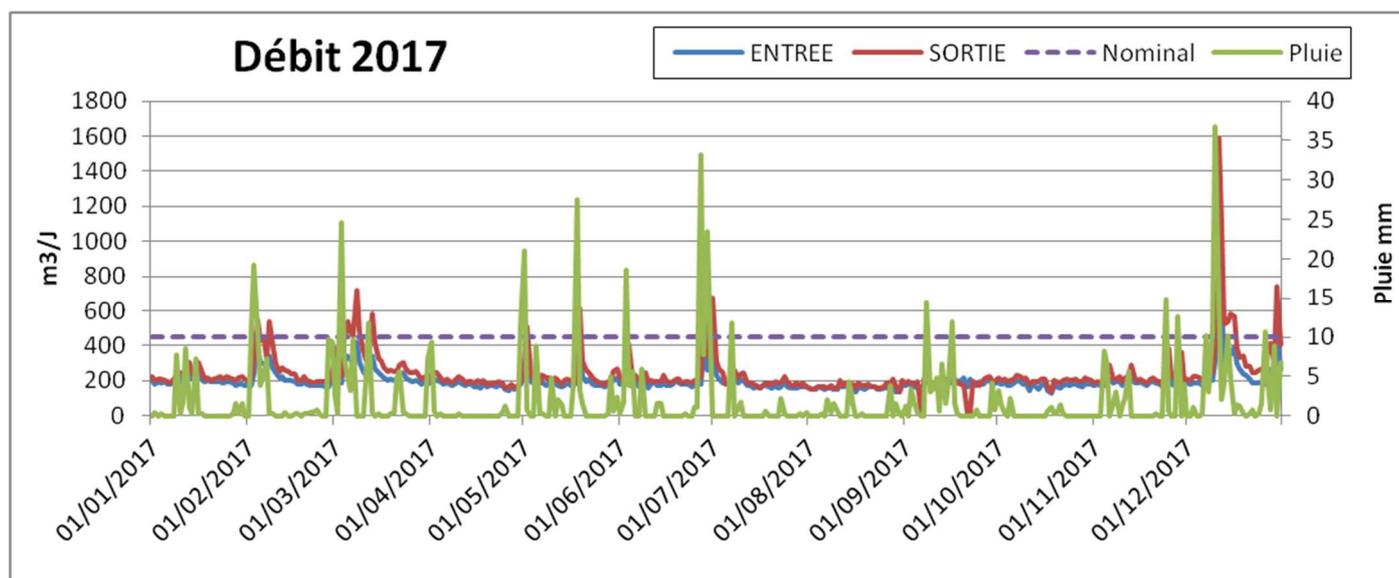
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge moyenne (Kg de DBO ₅)	Boues produites kg.MS/an
2013	109 685	93 825	77	12 340
2014	147 406	110 518	145,4	14 490
2015	69 288	110 150	59	18 630
2016	74 049	115 281	69	13 454
2017	73 159	n.c.	79	10 681

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 visite courante de l'autosurveillance

Système de collecte :

- 1 343 abonnés sont raccordés au réseau de collecte de Carignan de Bordeaux. Le réseau est divisé en 3 secteurs : une partie du réseau est envoyée vers Bordeaux Métropole (environ 300 abonnés), une autre partie est envoyée vers la station d'épuration de Latresne (85 abonnés) et enfin 940 abonnés sont raccordés à la station d'épuration de Carignan de Bordeaux représentant 2 463 Équivalents Habitants, soit 82 % de la capacité nominale de cette station d'épuration.
- Le réseau de collecte de Carignan de Bordeaux est divisé en 3 secteurs
- Le réseau est équipé de 14 postes de relevage, dont 3 postes sont équipés d'un traitement anti-H2S.
- Le volume journalier moyen en 2017 est de 200 m³/J, soit 44 % du volume nominal.
- Le volume maximum est de 963 m³/j (le 11 décembre), soit 214 % du volume nominal.
- Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques.
- Une étude diagnostique doit être lancée avant la fin de l'année 2018.



Station d'épuration :

Aspect général :

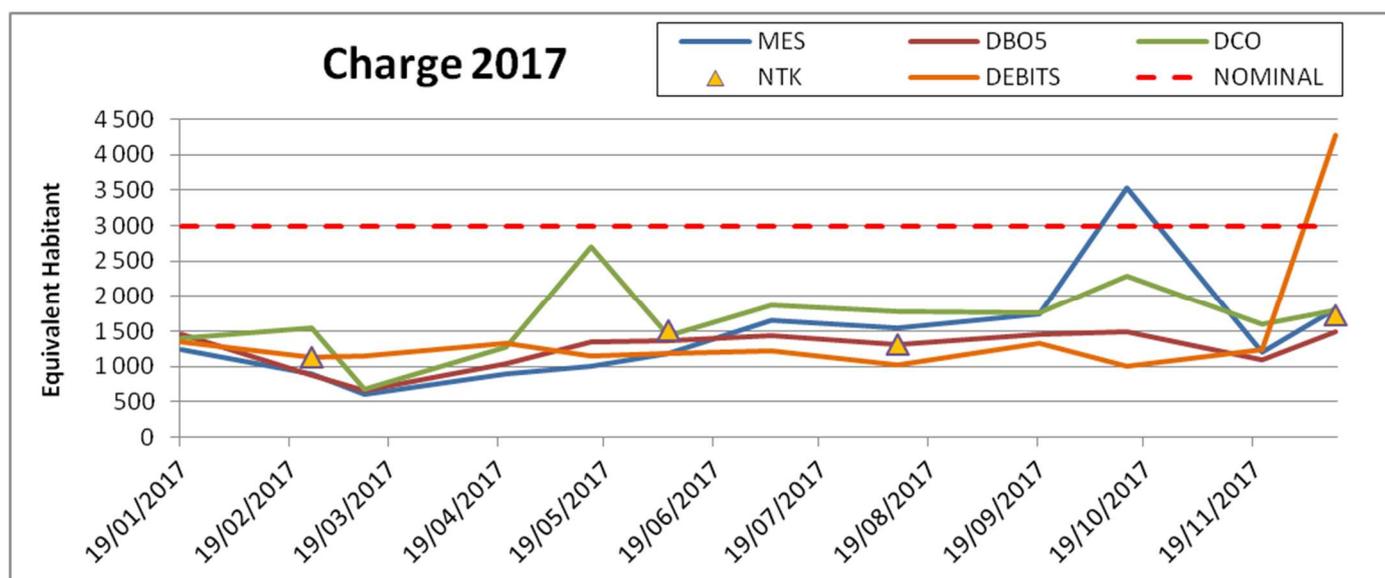
- La station est vieillissante.
- Il est devenu indispensable de programmer des travaux de réhabilitation. Les travaux de rénovation doivent être réalisés avant le 30 juin 2019 :
 - mise en place d'un traitement du phosphore,
 - remplacement du dégrilleur par un dégrilleur automatique avec compactage et ensachage,
 - installation d'une sonde redox afin d'y asservir l'aération,
 - mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération,
 - mise en place d'un racleur de surface sur le dégazeur,
 - travaux d'étanchéité du dégazeur,
 - sécurisation du poste de colatures,
 - mise en place d'un débitmètre sur l'extraction des boues,
 - mise en place d'un agitateur au fond du silo à boues,
 - mise en place d'un drain inox du silo à boues,
 - mise en place d'une plate-forme en aluminium neuve pour permettre l'accès à l'agitateur en toute sécurité.

Prétraitements :

- Le dégrilleur est vétuste.
- Une croûte se forme en surface du dégraisseur malgré le fonctionnement de l'aéroflot.
- 800 kg de refus de dégrillage ont été évacués vers le service d'ordures ménagères.
- 10 400 kg de sables et 45 m³ de graisses ont été évacués vers un centre de traitement.

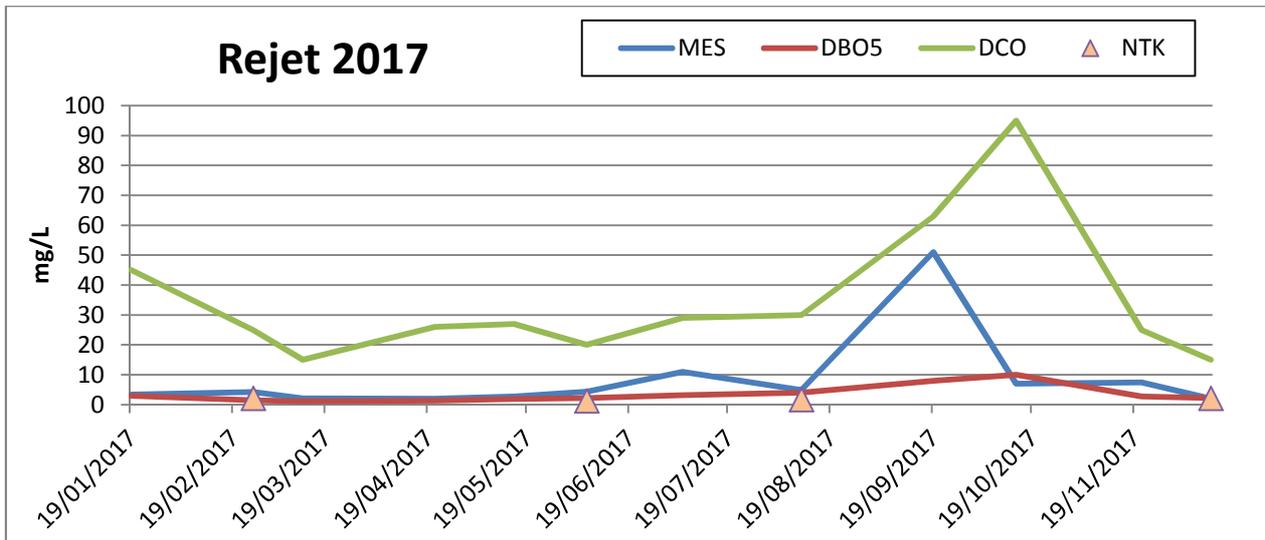
Traitement de type boues activées :

- L'absence d'agitateur dans le bassin d'aération nuit à la qualité de la biomasse. En phase de non-aération, les boues décantent dans l'ouvrage et les eaux claires passent en surverse.
- Le dégazeur n'est pas raclé. L'évacuation des mousses n'est pas optimale.
- La station n'étant pas équipée d'une sonde redox, l'aération est programmée sur horloge. Il est nécessaire de réaliser des tests de terrain (NO₃, NH₄) régulièrement pour ajuster l'aération.
- La sonde redox doit être installée le plus tôt possible.
- La dénitrification s'effectue en partie dans le clarificateur, ce qui favorise la remontée des boues. Lors de la visite, une épaisse couche de boue était présente dans la goulotte. Quelques départs de boues sont constatés lors des à-coups hydrauliques.
- Le clarificateur n'est pas droit, les boues se concentrent au point bas du clarificateur.
- Le taux de boues dans le bassin d'aération est satisfaisant, l'extraction des boues est régulière.
- La charge organique moyenne entrante est de 79 kg de DBO5 par jour, soit 44 % de la charge nominale.



Qualité rejet :

- La qualité du rejet est satisfaisante sur l'ensemble de l'année en concentrations et/ou en rendements
- La station de Carignan dispose d'un nouvel arrêté préfectoral datant du 23 novembre 2017. Une nouvelle limite a été ajoutée : le phosphore total. La concentration en phosphore total ne doit pas dépasser 2 mg/L.
- La station de Carignan n'est pas équipée d'un traitement du phosphore. La concentration moyenne annuelle en 2017 du phosphore est de 4.9 mg/L, la mise en place d'un traitement du phosphore est nécessaire pour respecter la norme.
- La moyenne annuelle en nitrate est élevée 18.2 mg(N)/L, cela pourrait être évité avec la mise en place d'une sonde redox.



Autosurveillance :

- Les deux préleveurs ont été changés. Les préleveurs fonctionnent correctement. Le paramétrage est correct.
- L'asservissement des préleveurs ne peut pas être modifié directement sur les préleveurs, l'impulsion est envoyée depuis le Sofrel. Pour modifier l'asservissement, il faut utiliser l'ordinateur qui n'est pas présent sur place, ce qui complique l'exploitation.
- Le débitmètre de sortie est correctement paramétré, les mesures sont fiables.
- La mise en place de « fiches suivi bilan » permettrait d'avoir un meilleur suivi des bilans d'autosurveillance réalisés.
- Les données d'autosurveillance sont transmises tous les mois.

Impact sur le milieu récepteur :

- Deux campagnes de mesures ont été faites en 2017.

	15/07/2015	17/12/2017	12/08/2016	14/12/2016
Amont	BON	BON	BON	BON
Aval	MEDIOCRE	MAUVAIS	MAUVAIS	MAUVAIS
Élément limitant	PO4, Pt	NO3, PO4, Pt	NO3, Pt, PO4	NO3, Pt

		11/08/2017	13/12/2017
Amont	Classe	BON	TRES BON
	Élément limitant	NO3	/
Aval	Classe	MAUVAIS	BON
	Élément limitant	PO4, Pt	Pt, CO
Élément du rejet impactant		PO4, Pt	Pt, CO

- Le rejet de la station d'épuration de Carignan de Bordeaux impacte le milieu récepteur *Le Vergnes* en période d'étiage.
- Les paramètres impactant sont le nitrate, le phosphate et le phosphore total.
- L'impact du nitrate peut être limité en asservissant l'aération à une sonde redox.
- La station n'est pas équipée d'un traitement du phosphore. Suite au nouvel arrêté préfectoral du 23/11/2017, il est nécessaire de mettre en place un traitement du phosphore pour respecter la limite imposée et préserver le milieu récepteur.

Filière boues :

- La production de boues théorique est de 20 T de MS (calculé à partir de la charge DBO5 entrante).
- La production de boues déclarée est de 10.7 T de MS.
- Taux de production : 0.53
- Les boues décantent dans un silo à la station de Carignan de Bordeaux, puis sont envoyées, par camion, vers la station de Latresne. Un débitmètre sur la station de Latresne permet de quantifier le volume de boues importées.
- 10,7 T de MS de boues ont été évacués à la station d'épuration de Latresne.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2017
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



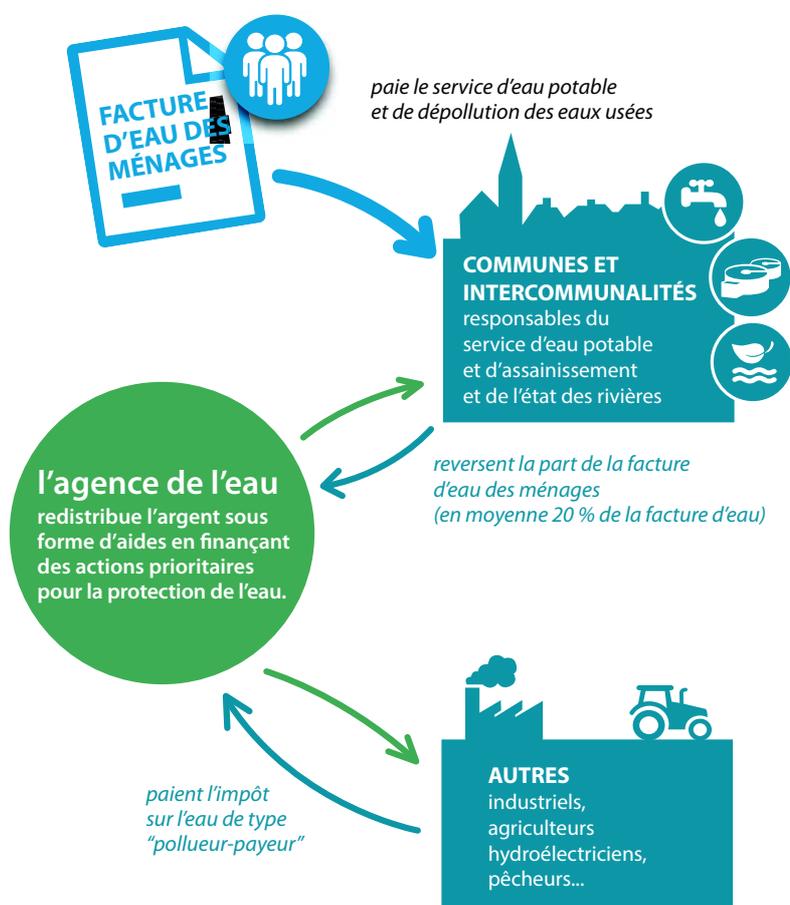
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



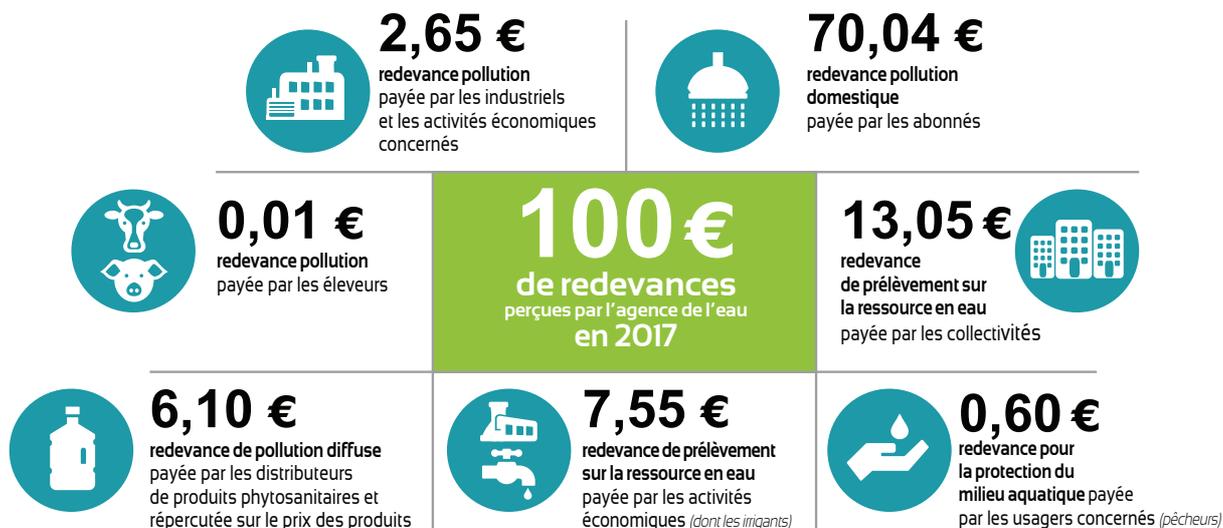
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

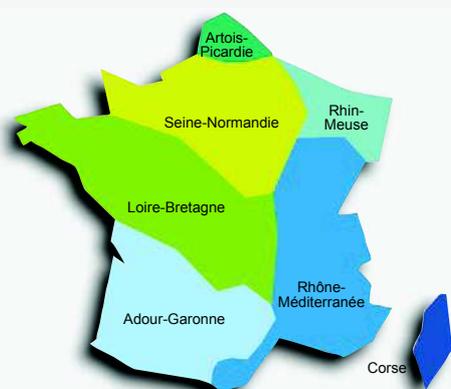
- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

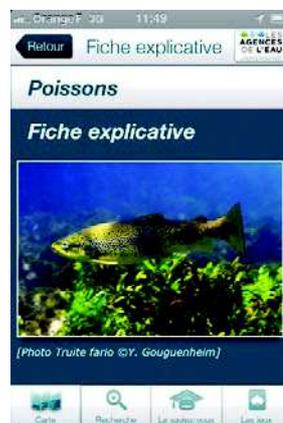
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.